

~~TERRITOIRE~~  
**RUANDA URUNDI**  
 Ruanda - Urundi Gewesten

RUHENERI



17083

Usumbura,

le 30.II.49.  
denN° 8945 Fin.  
N°

Rappeler dans la réponse la date  
et le numéro  
In het antwoord vermelden :  
nummer en dagtekening

Réponse au n°  
Antwoord op n°

du 19  
van

ANNEXE  
BIJLAGE

OBJET :  
VOORWERP

Assurance  
B.E.F.

Monsieur le Comptable Territorial,

Cfr votre B.E.F. n° 73 du 17.II.49, frs 4.340.

Prière de bien vouloir me faire connaître  
si l'enveloppe extérieure est étoilée .-

Je vous invite à relire l'article 92 du

R.G.S.C.P.-

Minutée par :  
Geminuteerd door

Le Chef du Service Provincial des Finances,

R. DELESTRAIT.

Copiée par :  
Afgeschreven door

Collationnée par :  
Gecollationneerd door

Reçue le :  
Ontvangen den

à Monsieur le Comptable Territorial,

à

RUHENERI.

Residence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri

Ruhengeri le 15 décembre 1949

1834 /Fin  
Assurance B.E.F.

Monsieur le Chef de Service,

Comme suite à votre lettre n° 2945/Fin du 30 novembre 1949, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'enveloppe extérieure de l'envoi de fonds n° 73 du 17.II.49, frs 4.340,--( pour lequel j'ai reçu l'accusé de réception ) n'était pas entoilée, le bureau ne disposant pas d'enveloppes de l'espèce. J'ai pris bonne note du surplus de votre susdite

Par la même occasion, je me permets de vous rappeler ma lettre 848/Fourn. du 15.9.1949 vous demandant " 100 sacs à numéraire " et 100 casseroles à numéraire " pour l'expédition des perceptions de l'impôt 1950.

Le comptable territorial

Dangotte J.



A Monsieur le Chef du Service des Finances

Usumbura.

=====